

APPELS A PROJETS A DESTINATION DES ACTEURS CULTURELS DE LA METROPOLE DE LYON

Présentation des appels à projets
2024



MÉTROPOLE

GRAND LYON



SOMMAIRE

- I. Appel à projets « Équipements culturels à usage partagé »
- II. Appel à projets « Aide à l'amorçage de nouveaux services et de nouvelles organisations dans le secteur culturel »
- III. Appel à projets « Éducation artistique et culturelle et Territoires »
- IV. Appel à projets « Culture(s) et solidarités »
- V. Appel à projets « Institut Français »
- VI. Appel à projets « Mémoires en actions »





Dans le cadre de sa **stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026**, la Métropole de Lyon propose de nombreux dispositifs pour soutenir les acteurs culturels et créatifs domiciliés sur son territoire.

Parmi eux, 6 appels à projets qui ont pour ambition de :

- Développer la **culture comme levier d'inclusion sociale**, à travers notamment la réalisation de la politique d'éducation artistique et culturelle et le lien avec la politique de la ville
- Accompagner la **structuration de la filière professionnelle** pour rendre les organisations culturelles plus robustes et favoriser la mutualisation et le partage de ressources
- Garantir un **maillage territorial de l'offre culturelle** et participer à la construction d'un récit commun

Soucieuse des évolutions actuelles, la Métropole porte une ambition d'amélioration des **conditions d'éco-responsabilité et d'éga-responsabilité** (égalité entre les femmes et les hommes) au sein des organisations culturelles.

Ainsi, les acteurs culturels prétendants aux aides de la Métropole doivent contribuer aux axes définis par sa politique culturelle, à l'intérêt général et à l'intérêt local métropolitain.

Enfin, tous les champs culturels et disciplines sont concernés : spectacle vivant, théâtre, cirque et musique, art visuel et numérique, audiovisuel et cinéma, culture scientifique et technique, etc.



Calendrier 2024 des appels à projets

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	
PUBLICATION		« Équipements culturels à usage partagé » « Aide à l'amorçage de nouveaux services » 15 FEVRIER		« EAC et territoires » 2 AVRIL						« Institut français » 2024 « Culture(s) et solidarités » 2024	« Mémoires en Actions » 2025		
REUNION D'INFORMATION			« Équipements culturels à usage partagé » « Aide à l'amorçage de nouveaux services »								« Culture(s) et solidarités » 2024 « Mémoires en Actions » 2025		
DEPÔT DES DOSSIERS	« Mémoires en Actions » 2024 1^{er} JANVIER « Culture(s) et solidarités » 16 JANVIER			« Équipements culturels à usage partagé » « Aide à l'amorçage de nouveaux services » 15 AVRIL		« EAC et territoires » 3 JUIN						« Institut français » 2024 « Culture(s) et solidarités » 2024	
DELIBERATION			« Institut français » 2023 « Culture(s) et solidarités » 2024	« Équipements culturels à usage partagé » « Mémoires en Actions » 2024				« Équipements culturels à usage partagé » « Aide à l'amorçage de nouveaux services »		« EAC, Collèges et territoires »			



I.

Appel à projets

« Équipements culturels à usage partagé »

Subvention d'investissement



Pour qui ?

Une structure culturelle (*quel que soit le statut juridique*) ou un regroupement de structures proposant un projet :

- De mise en place d'un **équipement, matériel ou immatériel**, destiné à être **partagé dans la durée par des professionnels de la culture**.
- Qui présente des modalités de **gouvernance collective** garantissant sa mutualisation et/ou des **modalités de mise à disposition** de la ressource qui en garantissent **l'accès au plus grand nombre** de professionnels.

Objectifs et principes d'action

L'appel à projet concerne :

- **tous les champs culturels** (toutes disciplines artistiques, patrimoine, architecture, débats d'idée, cultures numériques...).

Et vise à :

- **Soutenir en investissement** des initiatives qui répondent à des **besoins partagés** par les acteurs culturels et qui produisent des **services communs**,
- Amorcer, développer, consolider des **projets de coopération** nécessitant un **investissement préalable**.

Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Caractère mutualisé et partagé du projet, modalités de gouvernance collective et/ou mise à disposition,• Intérêt économique et structurant pour une filière culturelle,• Viabilité du modèle économique tant en investissement qu'en fonctionnement.
Conditions financières	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses d'investissement uniquement : travaux d'aménagement, achat d'équipements ou de matériel, études préalables (études techniques, ...), développement d'outils numériques, ...• La subvention de la Métropole de Lyon est plafonnée à 50% maximum des dépenses HT éligibles du projet.• Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation des dépenses, sur justificatifs.• Les dépenses éligibles sont celles engagées à compter de la date de publication de l'appel à projets et dûment justifiées.

Date de publication : **15 février 2024**

Date limite de dépôt de dossier : **15 avril 2024**

AADN



Aménagement et équipement d'un [laboratoire artistique](#) offrant des espaces d'expérimentation, de recherche et de création numérique accessibles à des résidents permanents (acteurs de la gouvernance du lieu) et des projets extérieurs.

Ballet Cosmique, Collectif X et Quincaillerie Moderne

Acquisition d'un parc de matériel scénique itinérant partagé entre 3 compagnies de théâtre, permettant de développer leurs capacités de diffusion, notamment dans des lieux non dédiés à l'accueil de spectacles (chez l'habitant, salle des fêtes, médiathèques, centres sociaux...)

Vive La Tase !



Création d'un site internet et mise à jour d'une visite virtuelle dédiés à l'ensemble industriel Cusset Tase. [Projet](#) porté par 4 associations qui mutualisent leurs ressources (données, archives...) afin de valoriser ce patrimoine industriel remarquable.



II.

Appel à projets

**« Aide à l'amorçage de nouveaux services
et de nouvelles organisations dans le
secteur culturel »**

Subvention de fonctionnement



Pour qui ?

Une structure culturelle (*quel que soit le statut juridique*) ou un regroupement de structures proposant un projet :

- de nouveau service ou de nouvelle organisation d'activité existante visant à fluidifier les processus, les liens entre les acteurs bénéficiaires et à améliorer la qualité de vie au travail
- qui **contribuent à un renforcement de la filière culturelle et des professionnels qui la constituent**, soit parce que les bénéficiaires sont multiples, soit parce que le projet a un potentiel intéressant de répliquabilité

Objectifs et principes d'action

Le projet doit :

- favoriser le lien et la **mutualisation de ressources entre acteurs culturels** (et potentiellement d'autres secteurs d'activité)
- présenter une **dimension collective** : gouvernance partagée, garantie d'accès au plus grand nombre, etc

Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• La structure porteuse doit relever prioritairement de l'économie sociale et solidaire• Le modèle économique a vocation à s'autofinancer à moyen terme et qui nécessite une aide au démarrage
Conditions financières	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses de fonctionnement (uniquement) : charges de personnel, loyers, achat de fournitures, téléphonie, frais de mission, etc.• Les candidats doivent présenter un budget prévisionnel sur 4 années maximum (l'année 4, l'aide de la Métropole ne doit plus apparaître)• La subvention de la Métropole ne doit pas excéder : 75% la première année, 50% la deuxième année, 30% la troisième année

Date de publication : **15 février 2024**

Date limite de dépôt de dossier : **15 avril 2024**

<p>HORMUR</p>		<p>Développement d'une plateforme de mise en lien d'artistes et d'organiseurs d'événements dans des lieux atypiques.</p> <p>Le service HORMUR participe à l'élargissement de la diffusion des œuvres de spectacle vivant et d'arts visuels</p>	<p>La Costumerie</p>
<p>Les Grandes Voisines</p>			
<p>Mise en place d'une offre de structuration à destination des acteurs culturels, au sein du tiers-lieu solidaire de Francheville, proposant l'accès à des espaces de répétition et de diffusion et un accompagnement sur les aspects administratifs et économiques des projets artistiques.</p>			<p>Développement de la visibilité et de l'attractivité du service de location de près de 7 000 costumes et accessoires de scène.</p> <p>Le service de La Costumerie est accessible notamment aux professionnels de la culture.</p>

Pôle Coopérative Artistique	Canopée
<p>Pôle Coopérative Artistique</p> <p><i>L'art qui vient à vous</i></p>	
<p>La structure souhaite développer la coopération entre tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, en mettant en lien les intervenants artistiques, les collectivités, établissements et associations locales.</p> <p>L'accompagnement administratif proposé par le Pôle permet de pérenniser les dispositifs artistiques, de consolider à long terme les postes d'intervenant et de soutenir de nouvelles actions en réponse aux besoins des territoires.</p>	<p>Création d'un pôle administratif 360° pour le secteur du spectacle vivant, point d'appui sur les questions juridiques, administratives et fiscales.</p> <p>Le service Canopée se proposera également de former des administrateurs juniors en leur mettant à disposition un espace d'échanges professionnel.</p>



III.

Appel à projets

« **Éducation Artistique et Culturelle et
Territoires** »



Pour qui ?

Structure culturelle, socio-culturelle et/ou équipe artistique portant un projet artistique et culturel qui s'adresse aux habitants du territoire avec une attention particulière pour :

- les collégiens, leurs familles, les écoliers et lycéens dans le cadre des liaisons école-collège et collège-lycée,
- les publics du territoire, éloignés de la pratique artistique et culturelle : personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'empêchement, enfants et jeunes en situation de vulnérabilité...

Objectifs et principes d'action

- Proposer une **démarche de territoire**, dans les quartiers, communes, bassins de vie ou à l'échelle de toute la Métropole,
- **Co-construire** le projet en partenariat avec d'autres structures,
- Proposer un **projet artistique et culturel** ambitieux,
- Permettre une **mixité sociale et/ou générationnelle** des publics
- S'appuyer sur les **3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle** :
Voir – Faire – Comprendre

Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Qualité et professionnalisme de la démarche de transmission proposée, expériences dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle• Les parcours sont gratuits pour les personnes concernées par les projets (ateliers, interventions, billetterie, transports...)• L'objet doit contribuer à l'intérêt général et à l'intérêt local métropolitain• Une attention particulière sera portée aux projets situés dans les quartiers politique de la ville associant des collèges REP/REP+, ou issus de territoires avec peu de ressources culturelles de proximité
Conditions financières	<ul style="list-style-type: none">• Plancher de demande de subvention de 5 000 € pouvant aller jusqu'à 75% du coût global du projet• Dépenses éligibles : coûts d'intervention, déplacements des artistes, diffusion, médiation, coordination• Faire appel à des cofinancements : (DRAC, Education Nationale, communes, Région...)

Date de publication : **2 avril 2024**

Date limite de dépôt de dossier : **3 juin 2024**

**Prix Summer des collégiens
/ Fête du Livre de Bron**



Un projet d'envergure métropolitaine : troisième édition du [prix Summer des collégiens](#) dans le cadre de la Fête du Livre de Bron.

Projet de médiation à l'année autour de la littérature contemporaine, le Prix Summer des Collégiens 3ème édition est imaginé à destination des élèves de 4ème et 3ème, de leurs équipes enseignantes en français et aux professeurs-documentalistes des collèges.

3 parcours autour de 3 auteurs, accompagnés par un comédien, un modérateur professionnel et un journaliste blogueur.

9 classes / collèges de la Métropole / 127 h

**Grand-Mère Feuillages /
Théâtres des Célestins et de
la Mouche**



Projet de résidence en collèges avec une autrice et un metteur en scène qui mènera à la création d'une pièce dédiée aux enjeux écologiques, qui tournera dans les collèges de la Métropole.

Partenaires : Collège Jean Giono - Lycée André Paillot - Saint-Genis-Laval / Collège Louis Aragon (REP) - Vénissieux / 323h

**Personnages secondaires / Cie
Germ36**



Projet intergénérationnel sur la thématique des personnages secondaires féminins dans le théâtre sur le territoire de Vaulx-en-Velin.

Partenaires : Collèges Aimé Césaire, Henri Barbusse, Jacques Duclos, Simone Lagrange / résidences seniors / 88h



IV.

Appel à projets

« Culture(s) et Solidarités »



Pour qui ?

- Des professionnels et/ou des structures culturelles du territoire qui ont pour objet, la création, la diffusion ou la médiation d'œuvres de tous secteurs artistiques
- Des structures sociales, médico-sociales, d'urgence sociale, d'éducation populaire... du territoire qui inscrivent la culture dans leur projet d'établissement
-> **gouvernance collective** du projet, intégrant les différents partenaires

Objectifs et principes d'action

- Soutenir des **processus de création artistique participatifs collectifs**, menés en collaboration entre acteurs artistiques et culturels et structures du champ social permettant la **coproduction de contenus artistiques** :
- Conçus et réalisés "avec et par" les **publics en situation de vulnérabilité** de la Métropole : enfants et jeunes en situation de vulnérabilité, personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, personnes en insertion, personnes en situation de grande précarité
 - Avec un **impact sur le parcours de vie** et l'insertion sociale, culturelle ou professionnelle
 - Favorisant les **mixités** sociales et donnant lieu à un **parcours culturel, de la production et des restitutions**

Modalités de l'appel à projets « Culture(s) et Solidarité(s) »

Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Projet co-construit avec un partenariat avéré entre structures culturelles et sociales (attestation du/des partenaire(s) à fournir) et impliquant nécessairement l'intervention d'artistes professionnels du territoire métropolitain rémunérés• Publics spécifiques parmi ceux proposés qui relèvent des politiques de solidarités métropolitaines• Activités gratuites pour les personnes concernées par le projet• Projet mis en œuvre sur 2024 en tout ou partie et sur une durée maximale de trois années consécutives
Conditions financières	<ul style="list-style-type: none">• Plancher de demande de subvention : 5 000 €. Plafond : 10 000 €., pouvant aller jusqu'à 50% du coût global du projet, nécessitant des co-financements• Dépenses éligibles : part significative du budget dédiée à l'intervention artistique – coûts d'intervention, de déplacements, communication et coordination ; Dans le cas d'un porteur social, un devis artistique doit être fourni• Une structure candidate ne peut proposer qu'un seul projet et bénéficier d'une seule aide par an

Date de publication : **Octobre 2024**

Date limite de dépôt de dossier : **Décembre 2024**

Foyer Notre Dame des Sans Abris / Les faiseurs de Chansons



Enfants et adultes en situation de grande précarité
Francheville

Ateliers d'improvisation de chant et percussions corporelles en vue d'un concert participatif autour de chansons d'amour collectées et recrées par l'Ensemble Alkymia de musique ancienne et contemporaine avec les personnes hébergées aux Grandes Voisines.

Compagnie Anteprema / Mémoire dans le frigo, nos petites madeleines



Personnes en situation de handicap et de précarité

Ateliers d'écriture, pratiques théâtrales et prises de vues en vue d'une création sonore et photographique sur l'alimentation associant les Escales solidaires, les Petites cantines et l'ADAPEI.



V.

Appel à projets
« Institut Français »



Pour qui ?

- Acteurs culturels professionnels, équipes artistiques, artistes individuels, auteurs, ayant une activité dans la Métropole de Lyon
- Qui portent des projets à l'international, en s'appuyant sur des réseaux, en instaurant des coopérations fondées sur la réciprocité des échanges d'expériences et de formations
- toutes disciplines culturelles et artistiques
- dans tous les pays, hors France métropolitaine et DOM-TOM

Objectifs et principes d'action

- Convention triennale Ville de Lyon, Métropole, Institut français 2022-2024 pour la coopération et la mobilité des artistes et porteurs de projet artistiques et culturels lyonnais et métropolitains
- La Métropole :
 - privilégie les acteurs implantés dans les communes de son territoire hors Lyon ; les acteurs implantés à Lyon lorsque le projet international prévoit des actions en retour dans plusieurs communes du territoire métropolitain
 - priorise les projets en lien avec les axes stratégiques de sa politique culturelle : contribuant à la structuration de la filière culturelle (notamment les démarches collectives et mutualisées au bénéfice de plusieurs acteurs culturels), portant des enjeux et valeurs d'inclusion sociale et de transmission, associant plusieurs territoires de la métropole
 - Priorise les zones de coopérations internationales de la Ville et de la Métropole

Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Coopération réelle entre acteur culturel de la Métropole et acteurs du pays concerné (résidence, production...), dans une perspective de transmission ou de création commune, inscrit dans un processus de structuration ou de consolidation à l'export• Présence d'artistes métropolitains dans les lieux et rendez-vous majeurs et prescripteurs de la création contemporaine dans le monde• Les tournées doivent réunir au minimum trois dates (à l'échelle d'un pays ou d'une région géographique) et s'inscrire dans une stratégie internationale réelle de coopération• Le projet doit être en lien avec le réseau culturel français à l'étranger et au minimum un partenaire du pays d'accueil doit être participer au projet.
Conditions financières	<ul style="list-style-type: none">• L'aide de l'Institut français et de la Métropole de Lyon est plafonnée à 50% du coût total du projet• Le budget doit faire apparaître la participation financière des organisateurs et des partenaires locaux (dans le ou les pays concernés)• La participation de tous les partenaires doit figurer dans le budget prévisionnel. La contribution en nature des partenaires locaux peut être intégrée au cofinancement (exemple : mise à disposition d'un lieu...)

Date de publication : **octobre 2024** (pour les projets 2025)

Date limite de dépôt de dossier : **novembre 2024**

Blanc Manioc
Maquis Electroniq
Côte d'Ivoire



Projet de coopération culturelle internationale, urbain et transatlantique, qui regroupe trois volets distincts mais complémentaires : un festival, « Maquis Electroniq », de la formation et une création musicale qui verra naître un album, Anono Tapes. Maquis Electroniq fondé en 2020, déroule le fil d'une collaboration entre Abidjan et Lyon, et vise à permettre aux professionnels Français de venir découvrir la création locale en proposant une programmation résolument tournée vers les cultures urbaines.

Compagnie Sate-Atre
Le théâtre de Joel
Pommerat en Arménie
Arménie



Promotion du théâtre contemporain français en Arménie, choix de Joël Pommerat en 2022 (traduction et publication de plusieurs de ses pièces). Collaborations avec le théâtre Hamazgayin, le théâtre GOY d'Erevan, le théâtre National de Gumri, le théâtre National de Gavar : représentations, lectures théâtralisées, présentation du livre, rencontre par visio avec Joël Pommerat

En parallèle : ateliers de théâtre "Apprendre le français par le théâtre" pour les jeunes, rencontres chorégraphiques avec le chorégraphe M. Merzouki

VI.
Appel à projets
« **Mémoires en Actions** »

Pour qui ?

Les structures, acteurs et actrices mémoriels, culturels ou artistiques (quelque soit leur statut juridique) :

- Qui portent des projets mémoriels à destination des différents publics de la métropole.

Les associations d'anciens combattants dont les activités nécessitent :

- l'acquisition de matériel de commémoration (équipement de porte-drapeaux, uniformes) ;
- la participation à des cérémonies ;
- l'organisation de rassemblements ou congrès internes à l'association.

Objectifs et principes d'action

- L'appel à projets vise à soutenir des projets qui ont pour objectif de transmettre, valoriser ou commémorer des éléments de la Mémoire de notre société, de notre pays et de notre territoire
- À côté de la mémoire des grands conflits, des migrations et des personnalités qui y sont liées, la Métropole propose de s'appuyer sur les dates anniversaires pour mettre en avant chaque année une thématique donnée.
- L'appel à projet est ouvert à toutes les actions mémorielles mais une priorité sera donnée à la thématique annuelle.

Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Les projets doivent se dérouler sur le territoire métropolitain ou concerner un public métropolitain.• Les projets de construction de stèles ou de monuments sont inéligibles.• Une attention particulière est portée aux projets :<ul style="list-style-type: none">- traitant de la thématique annuelle proposée par la Métropole de Lyon ;- intégrant une dimension historique / scientifique (témoins, historiens, sociologues, ...)- mettant en réseau plusieurs acteurs ou institutions et plusieurs territoires ;- proposant une large diffusion en direction d'une diversité de publics ;- favorisant le dialogue et les questionnements à travers une médiation qui s'adresse à une diversité de publics, tout spécialement à la jeunesse.
Conditions financières	<ul style="list-style-type: none">• Plafond à 75 % du coût global du projet TTC ;• Dépenses de fonctionnement : charges de personnel, prestations de services extérieurs, frais de transport et d'hébergement, frais de communication, ...• Les achats de matériel (drapeaux, uniformes, matériels de cérémonies) sont éligibles et font l'objet d'une grille tarifaire spécifique (de 300 à 800€ selon de type de projet).• Les financements sont conditionnés à la réalisation de l'action subventionnée, le montant définitif de la subvention sera proratisé si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel.

Date de publication : **automne 2024**

Date limite de dépôt de dossier : **fin 2024 – début 2025**

Cie Traction Avant / Trois jours pour l'égalité

LES TROIS JOURS POUR L'ÉGALITÉ

Ateliers à Venissieux visant à faire vivre à des jeunes l'organisation et la réalisation de 3 journées d'événements médiatico-culturel en centre social en mémoire de la Marche et des thématiques qu'elle a soulevé (ateliers créatifs avec un artiste plasticien, plateau TV éphémère, projection-débat autour d'une websérie, concert, exposition)

Si, si les femmes existent / 43 coussins et une corde à linge



Installation, exposition, performance et déambulation visant à mettre en lumière l'histoire de femmes remarquables (résistantes, penseuses, militantes, inventrices, artistes...), ateliers broderie autour de citations de ces femmes exposées.

Ceux de Verdun

Participation de l'association à un congrès à Verdun, à l'occasion du centenaire de la fédération d'associations "Ceux de Verdun" qui souhaite faire vivre et transmettre le souvenir de ceux qui y sont morts

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Pour toutes informations : culture@grandlyon.com